



Judaïsme polonais, vers 1580

Une autonomie juive en Pologne (1580-1764)

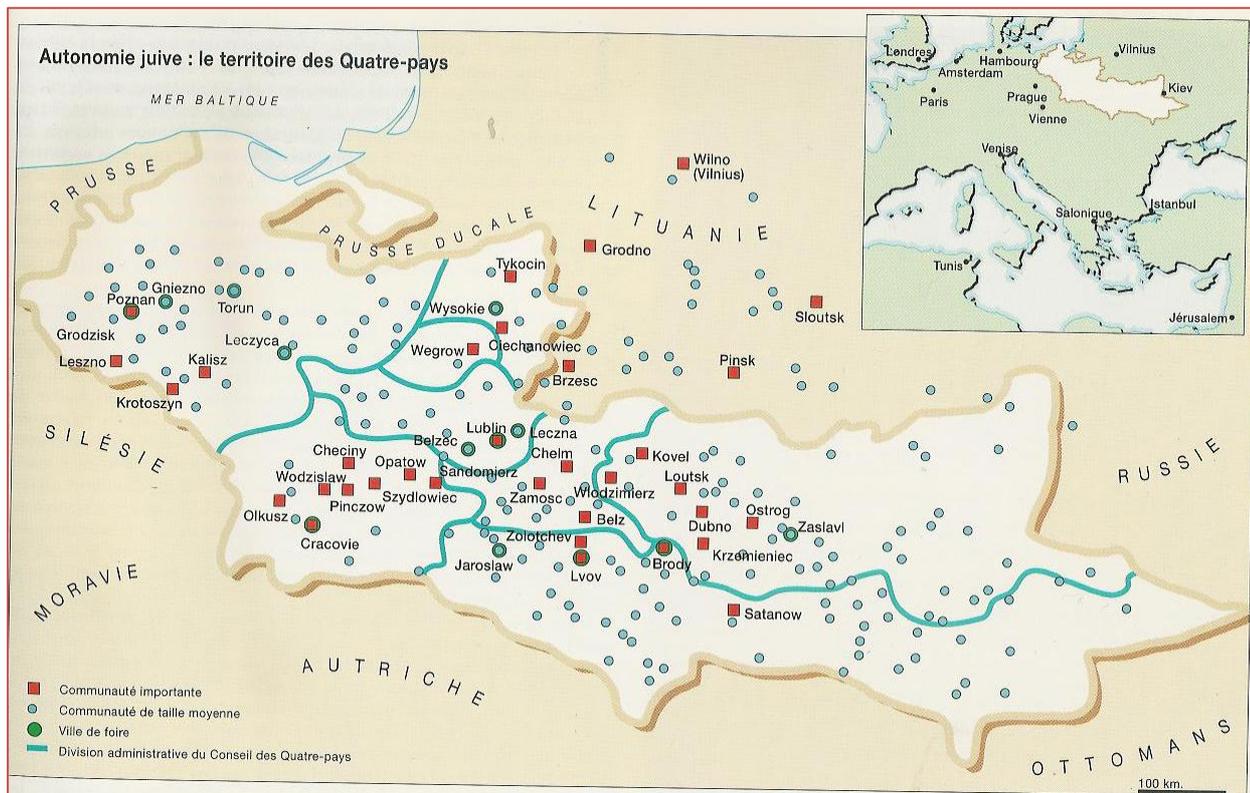
Le Conseil des Quatre-Pays

Le Conseil des Quatre-Pays (Va'ad Arba' Aratzot) est l'union de toutes les communautés juives de Pologne. Son nom se réfère aux quatre régions polonaises principales : Grande-Pologne, Petite-Pologne, Ruthénie, Volhynie-Podolie. Le conseil comprend également la communauté lituanienne jusqu'en 1623.

Il représente les juifs auprès du pouvoir polonais, comme une sorte de parlement juif. Il est composé de 30 membres et de 2 comités, un religieux et un laïc.

Facteur de cohésion sociale et d'unité, il constituait une sorte d'Etat autonome dépendant toutefois de la couronne de Pologne.

Carte du Conseil des Quatre-Pays



Les Juifs en Pologne dès la moitié du XVIème siècle

En Pologne (et en Lituanie à partir de 1569), le judaïsme - **un million d'âmes** - constitue le **dixième de la population**. Les Juifs sont les intermédiaires entre la noblesse et le paysannat : régisseurs ou fermiers de domaines, ils lèvent les redevances dues aux nobles par les paysans. La grande masse est faite d'ouvriers agricoles, d'artisans, de colporteurs, de grands marchands.

Groupés en quartiers dans les villes (Cracovie, Posen) ou vivant dans des villages et hameaux perdus, ils appartiennent à un corps politique, le dont l'expression nationale, **le Conseil des Quatre Pays, est reconnue par le roi**.

Politiquement, la vie de la communauté juive de Pologne au début des temps modernes reposait sur une structure complexe de gouvernements autonomes s'articulant aux trois niveaux suivants : **local (kahal), régional (galil), territorial (va'ad 'arba aratzot)**.

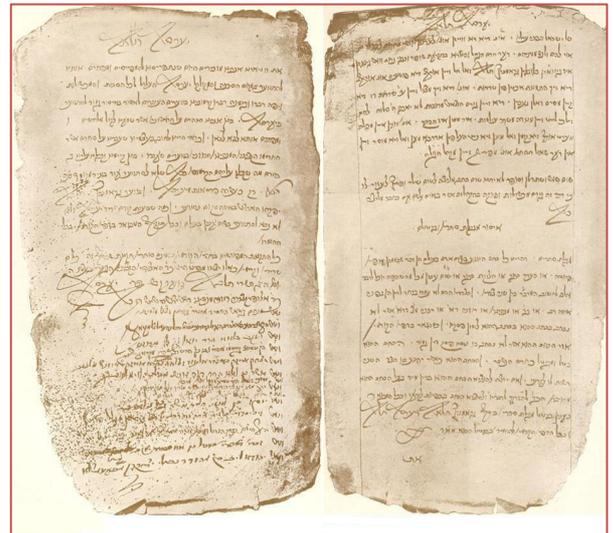
Rôle, fonctionnement et impact du Conseil des Quatre-Pays

Le Conseil se réunit à **Lublin** ou à **Yaroslav** lors des foires annuelles, il répartit l'impôt, légifère pour toutes les communautés et juge en appel les procès (on conserve des registres des résolutions du Va'ad à partir de 1580). Il délègue un représentant auprès du roi et de la Diète polonaise.

Son activité peut être divisée en trois branches :

- **Législative**
- **Administrative**
- **Judiciaire**
- **Spirituelle et culturelle**

Sous l'impulsion du Va'ad, les communautés adoptent un **système d'enseignement généralisé** qui fait de la Pologne une pépinière de talmudistes pour des générations.



Page du livre des registres du Conseil (recto et verso).

Dissolution du Conseil des Quatre-Pays

En **1764**, dans une période de crise interne, d'appauvrissement des populations, et face au regain d'antisémitisme inauguré par les massacres de Chmielnicki, **le Conseil est dissout**.

Cette suppression contribue à la déstabilisation et au **fractionnement des communautés**. Il demeure pour les populations juives le symbole d'une légitimité et d'un pouvoir politique perdus.

Cette fragmentation communautaire et la perte de représentation légale, associées à un regain d'antisémitisme violent dans les zones de résidence des juifs, favorisèrent **l'émergence d'un mouvement populaire de tendance messianique**.

Sources : Elie Barnavi, *Histoire universelle des Juifs* (Atlas Hachette, 1992) ; <http://www.cairn.info/revue-anales-2002-2-page-275.htm> ; http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1994_num_49_3_279286?Prescripts_Search_tabs1=standard& ;